

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Communautaire du jeudi 23 avril 2026

Convocation  
Date : 17/04/2026  
Affichée et mise en ligne  
Le : 17/04/2026

#### ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 17 avril 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Délibération n°  
42-CC230426

#### Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 42
- Pouvoirs : 2
- Votants : 44
- Absents : 0

**Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain**  
**Secrétaire de séance : Madame ALVES Eugénie**

#### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame JAUNET Christel
Madame ALVES Eugénie	Monsieur LAINÉ Patrice
Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina	Madame LAOUAMER Wassila
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Monsieur LAPIE Dominique
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame CARDOEN Catherine	Madame MATHIAULT Pascale
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur de la BÉDOYERE Emmanuel	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur DELAMARE Jacques	Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur TACCONE André
Monsieur GAUDION Philippe	Madame TAQUET Florence
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GUGLIERI Mathieu	Madame TRACA Carole
Madame HECQUET Sonia	
Madame HERBET Cécile	

Liste des délibérations  
Affichée et mise en  
ligne le : 24/04/2026


\*\*\*\*\*

Délibération mise en  
ligne sur le site internet  
de la CCSSO le :

28 AVR. 2026

#### Ont donné pouvoir :

Madame HINQUE Sarah à Madame CARDOEN Catherine  
Monsieur SICARD Bruno à Monsieur BATTAGLIA Alain

Paraphes	
	AE

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Néant

**Étaient absents**

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 42 présents et 2 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Président rappelle qu'en application de l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le/la plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

C'est pourquoi, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Un appel à candidature sera fait.

Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs : Monsieur GUGLIERI Mathieu et Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina. Ils contrôlent et participent au dépouillement.

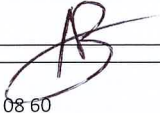
A l'appel de son nom, chaque conseiller communautaire remet son bulletin dans l'urne. A l'issue des opérations de vote, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Si aucun(e) candidat(e) n'est élu(e), il sera procédé à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin à la majorité absolue.

Si aucun(e) candidat(e) n'est élu(e), il sera procédé à un 3<sup>ème</sup> tour à la majorité relative. Dans ce dernier cas, en cas d'égalité de voix, sera élu(e) le/la candidat(e) le/la plus âgé(e).

Si un/une candidat(e) obtient la majorité (absolue ou relative), le/la Président(e) le/la proclame élu(e) 1<sup>er</sup> vice-président(e) de la communauté de communes Senlis Sud Oise.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au procès-verbal de l'élection sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Paraphes	
	AE

**Après avoir entendu l'exposé,**

## LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** la délibération n°41-CC23042026 en date du 23 avril 2026, fixant la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus successivement au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres de l'assemblée délibérante ; que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.


**Considérant** que les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

**Considérant** les résultats du scrutin ;


## DÉCIDENT

### ARTICLE 1 : DE COMPTABILISER :


- Pour le poste de 1<sup>ère</sup> vice-présidente
  - 42 suffrages exprimés pour Madame MATHIAULT Pascale
  - 2 suffrages blancs
  - 0 suffrage nul
- Pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président
  - 38 suffrages exprimés pour Monsieur LHOYER Denis
  - 3 suffrages blancs
  - 3 suffrages nuls
- Pour le poste de 3<sup>ème</sup> vice-présidente
  - 41 suffrages exprimés pour Madame JAUNET Christel
  - 3 suffrages blancs
  - 0 suffrage nul

Paraphes	
	AC

- Pour le poste de 4<sup>ème</sup> vice-président
  - 39 suffrages exprimés pour Monsieur DUMOULIN François
  - 4 suffrages blancs
  - 1 suffrage nul
- Pour le poste de 5<sup>ème</sup> vice-présidente
  - 42 suffrages exprimés pour Madame HECQUET Sonia
  - 2 suffrages blancs
  - 0 suffrages nuls
- Pour le poste de 6<sup>ème</sup> vice-président
  - 39 suffrages exprimés pour Monsieur ROLAND Dimitri
  - 4 suffrages blancs
  - 1 suffrage nul
- Pour le poste de 7<sup>ème</sup> vice-présidente
  - 42 suffrages exprimés pour Madame TONDELLIER Viviane
  - 2 suffrages blancs
  - 0 suffrage nul
- Pour le poste de 8<sup>ème</sup> vice-présidente
  - 40 suffrages exprimés pour Madame HERBET Cécile
  - 3 suffrages blancs
  - 1 suffrage nul
- Pour le poste de 9<sup>ème</sup> vice-présidente
  - 38 suffrages exprimés pour Madame HINQUE Sarah
  - 4 suffrages blancs
  - 2 suffrages nuls
- Pour le poste de 10<sup>ème</sup> vice-président
  - 40 suffrages exprimés pour Monsieur LAINÉ Patrice
  - 3 suffrages blancs
  - 1 suffrage nul
- Pour le poste de 11<sup>ème</sup> vice-présidente
  - 41 suffrages exprimés pour Madame LOZANO Stéphanie
  - 3 suffrages blancs
  - 0 suffrage nul
- Pour le poste de 12<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 44 suffrages exprimés pour Monsieur DELAMARE Jacques
  - 0 suffrage blanc
  - 0 suffrage nul
- Pour le poste de 13<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 43 suffrages exprimés pour Monsieur ACCIAI Maxime
  - 1 suffrage blanc
  - 0 suffrage nul

Paraphes	
	AE



- Pour le poste de 14<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 43 suffrages exprimés pour Monsieur DE LA BEDOYERE Emmanuel
  - 1 suffrage blanc
  - 0 suffrage nul
- Pour le poste de 15<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 43 suffrages exprimés pour Monsieur SICARD Bruno
  - 1 suffrage blanc
  - 0 suffrage nul
- Pour le poste de 16<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 41 suffrages exprimés pour Monsieur PATRIA Alexis
  - 2 suffrages blancs
  - 1 suffrage nul
- Pour le poste de 17<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 41 suffrages exprimés pour Monsieur PAIGNEAU Bertrand
  - 2 suffrages blancs
  - 1 suffrage nul
- Pour le poste de 18<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 43 suffrages exprimés pour Madame TRACA Carole
  - 0 suffrage blanc
  - 1 suffrage nul
- Pour le poste de 19<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 43 suffrages exprimés pour Monsieur BLOT Laurent
  - 1 suffrage blanc
  - 0 suffrage nul
- Pour le poste de 20<sup>ème</sup> membre du bureau
  - 42 suffrages exprimés pour Madame ESTARDIER Maya
  - 1 suffrage blanc
  - 1 suffrage nul

Paraphes	
	AE



**ARTICLE 2 : DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus :

- Madame MATHIAULT Pascale en qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente ;
- Monsieur LHOYER Denis en qualité de 2<sup>ème</sup> vice-président ;
- Madame JAUNET Christel en qualité de 3<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Monsieur DUMOULIN François en qualité de 4<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Madame HECQUET Sonia en qualité de 5<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Monsieur ROLAND Dimitri en qualité de 6<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Madame TONDELLIER Viviane en qualité de 7<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Madame HERBET Cécile en qualité de 8<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Madame HINQUE Sarah en qualité de 9<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Monsieur LAINÉ Patrice en qualité de 10<sup>ème</sup> vice-président ;
- Madame LOZANO Stéphanie en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-présidente ;
- Monsieur DELAMARE Jacques en qualité de 12<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Monsieur ACCIAI Maxime en qualité de 13<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Monsieur DE LA BEDOYERE Emmanuel en qualité de 14<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Monsieur SICARD Bruno en qualité de 15<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Monsieur PATRIA Alexis en qualité de 16<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Monsieur PAIGNEAU Bertrand en qualité de 17<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Madame TRACA Carole en qualité de 18<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Monsieur BLOT Laurent en qualité de 19<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;
- Madame ESTARDIER Maya en qualité de 20<sup>ème</sup> membre du bureau, autre que le Président et les vice-présidents ;

Paraphes	
	

**ARTICLE 3 : D'INSTALLER** les vice-présidents dans l'ordre tel que susvisé ;

**ARTICLE 4 : D'INSTALLER** les autres conseillers communautaires en qualité de membre du bureau autre que le Président et les vice-présidents ;

**ARTICLE 5 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :*           **28 AVR. 2026**

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :*   **28 AVR. 2026**

*Fait à Senlis, le*

**28 AVR. 2026**

**Alain BATTAGLIA**

**Eugénie ALVES**



Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)*

## PROCES-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES Séance d'installation du conseil communautaire Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau de la CCSSO

L'an deux mille vingt-six, le 23 du mois d'avril à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code, s'est réuni en séance publique d'installation, le conseil communautaire à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil à Mont-l'Évêque.

### Rappel du contexte

Monsieur BATTAGLIA Alain, président nouvellement élu, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 9 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit, sachant que les vice-présidents sont automatiquement membres du bureau :

- 11 vice-présidents
- 9 autres membres.

### Rappel des règles applicables

Le président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

### Désignation de 2 assesseurs

Le conseil communautaire désigne deux assesseurs :

Monsieur GUGLIERI Mathieu

et Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina

### Élection des vice-présidents

#### Élection du 1<sup>er</sup> vice-président

##### Appel à candidature :

Madame MATHIAULT Pascale présente sa candidature.

##### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue	23

Résultats :

- Madame MATHIAULT Pascale : 42 (quarante - deux) voix

Élection acquise au premier tour

Madame MATHIAULT Pascale ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 1<sup>er</sup> vice-présidente de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

B  
PA  
MG  
AE

**Élection du 2<sup>ème</sup> vice-président**Appel à candidature :

Monsieur LHOYER Denis présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

## Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	3
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	23

## Résultats :

- Monsieur/ LHOYER Denis : 38 (trente-huit) voix

## Élection acquise au premier tour

Monsieur LHOYER Denis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 2<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

**Élection du 3<sup>ème</sup> vice-président**Appel à candidature :

Madame JAUNET Christel présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

JB  
NA  
MG  
AE

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	23

Résultats :

- Madame JAUNET Christel : 41 (quarante et une) voix

Élection acquise au premier tour

Madame JAUNET Christel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 3<sup>ème</sup> vice-présidente de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

**Élection du 4<sup>ème</sup> vice-président**

Appel à candidature :

Monsieur DUMOULIN François présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

AB  
RA  
MG  
AE

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	23

**Résultats :**

- Monsieur DUMOULIN François : 39 (trente-neuf) voix

**Élection acquise au premier tour**

Monsieur DUMOULIN François ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 4<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

**Élection du 5<sup>ème</sup> vice-président**Appel à candidature :

Madame HECQUET Sonia présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue	23

**Résultats :**

- Madame HECQUET Sonia : 42 (quarante-deux) voix

**Élection acquise au premier tour**

Madame HECQUET Sonia ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 5<sup>ème</sup> vice-présidente de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

**Élection du 6<sup>ème</sup> vice-président****Appel à candidature :**

Monsieur ROLAND Dimitri présente sa candidature.

**Premier tour de scrutin :**

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	23

MA  
MG  
AE

**Résultats :**

- Monsieur ROLAND Dimitri : 39 (trente-neuf) voix

**Élection acquise au premier tour**

Monsieur ROLAND Dimitri ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 6<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

**Élection du 7<sup>ème</sup> vice-président**Appel à candidature :

Madame TONDELLIER Viviane présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue	23

**Résultats :**

- Madame TONDELLIER Viviane : 42 (quarante-deux) voix

**Élection acquise au premier tour**

Madame TONDELLIER Viviane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 7<sup>ème</sup> vice-présidente de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

AB  
NA  
PLG  
AE

**Élection du 8<sup>ème</sup> vice-président**Appel à candidature :

Madame HERBET Cécile sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

## Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	40
Majorité absolue	23

## Résultats :

- Madame HERBET Cécile : 40 (quarante) voix

## Élection acquise au premier tour

Madame HERBET Cécile ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le/la proclame élu(e) 8<sup>ème</sup> vice-président(e) de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé(e).

**Élection du 9<sup>ème</sup> vice-président**Appel à candidature :

Madame HINQUE Sarah présente sa candidature.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

AB  
NA  
MG  
AE

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

#### Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	4
Bulletins nuls (annexés au PV)	2
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	23

#### Résultats :

- Madame HINQUE Sarah : 38 (trente-huit) voix

#### Élection acquise au premier tour

Madame HINQUE Sarah ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 9<sup>ème</sup> vice-présidente de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

#### Élection du 10<sup>ème</sup> vice-président

##### Appel à candidature :

Monsieur LAINÉ Patrice présente sa candidature.

##### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

AB  
MA  
MG  
AG

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	40
Majorité absolue	23

**Résultats :**

- Monsieur LAINÉ Patrice : 40 (quarante) voix

**Élection acquise au premier tour**

Monsieur LAINÉ Patrice ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame élu 10<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

**Élection du 11<sup>ème</sup> vice-président****Appel à candidature :**

Madame LOZANO Stéphanie présente sa candidature.

**Premier tour de scrutin :**

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	23

AB  
AA  
MG  
AE

**Résultats :**

- Madame LOZANO Stéphanie : 41 (quarante et une) voix

**Élection acquise au premier tour**

Madame LOZANO Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame élue 11<sup>ème</sup> vice-présidente de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

**Élection des autres membres du bureau****Élection du 12<sup>ème</sup> membre du bureau**

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

**Appel à candidature :**

Monsieur DELAMARE Jacques présente sa candidature.

**Premier tour de scrutin :**

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23

**Résultats :**

- Monsieur DELAMARE Jacques : 44 (quarante-quatre) voix

**Élection acquise au premier tour**

Monsieur DELAMARE Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

AR  
NA  
MG  
AE

## Élection du 13<sup>ème</sup> membre du bureau

### Appel à candidature :

Monsieur ACCIAI Maxime présente sa candidature.

### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

### Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue	23

### Résultats :

- Monsieur ACCIAI Maxime : 43 (quarante-trois) voix

### Élection acquise au premier tour

Monsieur ACCIAI Maxime ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.


## Élection du 14<sup>ème</sup> membre du bureau

### Appel à candidature :

Monsieur DE LA BEDOYERE Emmanuel présente sa candidature.

### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

  
 NA  
 MG  
 AE

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.  
Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue	23

Résultats :

- Monsieur DE LA BEDOYERE Emmanuel : 43 (quarante-trois) voix

Élection acquise au premier tour

Monsieur DE LA BEDOYERE Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

### Élection du 15<sup>ème</sup> membre du bureau

#### Appel à candidature :

Monsieur SICARD Bruno présente sa candidature.

#### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

## Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue	23

### Résultats :

- Monsieur SICARD Bruno : 43 (quarante-trois) voix

### Élection acquise au premier tour

Monsieur SICARD Bruno ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

### Élection du 16<sup>ème</sup> membre du bureau

#### Appel à candidature :

Monsieur PATRIA Alexis présente sa candidature.

#### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	23

**Résultats :**

- Monsieur PATRIA Alexis : 41 (quarante et une) voix

**Élection acquise au premier tour**

Monsieur PATRIA Alexis ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

**Élection du 17<sup>ème</sup> membre du bureau****Appel à candidature :**

Monsieur PAIGNEAU Bertrand présente sa candidature.

**Premier tour de scrutin :**

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	23

PA  
MG  
AE

**Résultats :**

- Monsieur PAIGNEAU Bertrand : 41 (quarante et une) voix

**Élection acquise au premier tour**

Monsieur PAIGNEAU Bertrand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

**Élection du 18<sup>ème</sup> membre du bureau****Appel à candidature :**

Madame TRACA Carole présente sa candidature.

**Premier tour de scrutin :**

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

**Résultats du premier tour :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	0
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue	23

**Résultats :**

- Madame TRACA Carole : 43 (quarante-trois) voix

**Élection acquise au premier tour**

Madame TRACA Carole ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

AB  
MA  
MG  
AC

## Élection du 19<sup>ème</sup> membre du bureau

### Appel à candidature :

Monsieur BLOT Laurent présente sa candidature.

### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par le président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

### Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue	23

### Résultats :

- Monsieur BLOT Laurent : 43 (quarante-trois) voix

### Élection acquise au premier tour

Monsieur BLOT Laurent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président le proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installé.

## Élection du 20<sup>ème</sup> membre du bureau


### Appel à candidature :

Madame ESTARDIER Maya présente sa candidature.

### Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

  
 NA  
 MG  
 AE

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé à l'élection du président et les 2 assesseurs, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 060-200066975-20260428-42\_CC230426-DE

Résultats du premier tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	44
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue	23

Résultats :

- Madame ESTARDIER Maya : 42 (quarante-deux) voix

Élection acquise au premier tour

Madame ESTARDIER Maya ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, le président la proclame membre du bureau de la communauté de communes Senlis Sud Oise et immédiatement installée.

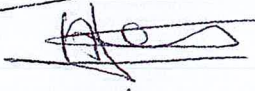
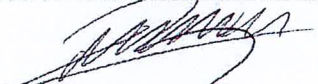
### **7. Observations et réclamations :**

Néant

### **8. Clôture du procès-verbal des opérations électorales :**

Le présent procès-verbal, fait en deux exemplaires est dressé et clos le 23 avril 2026 à 23h30.

Il est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Le Président	BATTAGLIA Alain	
La secrétaire de séance	ALVES Eugénie	
Assesseur	GUGLIERI Mathieu	
Assesseur	AMMOUN-BOURDELAS Malvina	

Département de l'Oise  
Etablissement Public de Coopération Intercommunale

## ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

### FEUILLE DE PROCLAMATION annexée aux procès-verbaux de l'élection

### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	BATTAGLIA Alain	18/02/1959	Président	43
Mme	MATHIAULT Pascale	18/07/1974	Premier vice- président	42
M.	LHOYER Denis	19/11/1955	Deuxième vice- président	38
Mme	JAUNET Christel	22/05/1963	Troisième vice- président	41
M.	DUMOULIN François	26/11/1965	Quatrième vice- président	39
Mme	HECQUET Sonia	06/05/1974	Cinquième-vice- président	42
M.	ROLAND Dimitri	29/08/1971	Sixième vice- président	39



Mme	TONDELLIER Viviane	17/07/1954	Septième vice-président	
Mme	HERBET Cécile	26/04/1969	Huitième vice-président	40
Mme	HINQUE Sarah	13/02/1975	Neuvième vice-président	38
M.	LAINÉ Patrice	09/10/1952	Dixième vice-président	40
Mme	LOZANO Stéphanie	17/07/1975	Onzième vice-président	41
M.	DELAMARE Jacques	23/09/1962	Douzième membre du bureau	44
M.	ACCIAI Maxime	12/11/1962	Treizième membre du bureau	43
M.	DE LA BEDOYERE Emmanuel	15/06/1979	Quatorzième membre du bureau	43
M.	SICARD Bruno	01/07/1955	Quinzième membre du bureau	43
M.	PATRIA Alexis	26/09 /1969	Seizième membre du bureau	41
M.	PAIGNEAU Bertrand	25/02/1972	Dix-septième membre du bureau	41
Mme	TRACA Carole	07/09/1967	Dix-huitième membre du bureau	43
M.	BLOT Laurent	22/03/1963	Dix-neuvième membre du bureau	43
Mme	ESTARDIER Maya	03/05/1967	Vingtième membre du bureau	42

<sup>1</sup> Préciser : président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président) et, s'il y en a, des autres membres du Bureau.

Fait en deux exemplaires à Senlis le 23 AVR. 2026

Il est signé par :

Qualité	Nom	Signature
Le Président	BATTAGLIA Alain	
Le doyen d'âge	TACCONI André	
La secrétaire de séance	ALVES Eugénie	
Assesseur	GUGLIERI Mathieu	
Assesseur	AMMOUN-BOURDELAS Malvina	